

République française

Département du Tarn

COMMUNE DE BUSQUE

Séance du 20 février 2024

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 08/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIE

Présents : 10

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Bertrand BOUYSSIE, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Patrice AUSSAGUES, Pierre-Eric DEHAYE, Marielle MONICH, Denis SABO, Bruno SENRA, André VAISSIERE

Représentés: Alexis BONLEUX par André VAISSIERE, Jean-Claude DEVAL par Emilie CARCENAC, Michel GAYRAUD par Denis SABO

Excusés:

Absents: Laurent NUNES

Secrétaire de séance: Denis SABO

Objet: CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC GRAULHET POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE COLLECTE DE PNEUS AGRICOLES - DE_2024_002

Considérant qu'il est jugé opportun de collecter et de recycler les pneus usagés des agriculteurs du territoire communal via les opérations suivantes :

- Préparation logistique de la collecte de pneus agricoles usagers, en lien avec les agriculteurs et les communes
- Collecte de ces pneus et transport à un point de recyclage
- Bilan détaillé de chaque point de collecte, par commune

Considérant l'expertise des services de la Communauté d'agglomération en matière de collecte des déchets

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de la convention par laquelle la Commune, entend confier aux services de la Communauté d'agglomération une opération globale en matière de collecte et recyclage de pneus agricoles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal

- **Décide**, en application des articles L.5216-7-1 et L.5215-27 du CGCT, de confier mandat aux services de la Communauté afin d'organiser, de piloter et surveiller l'opération globale de collecte de pneus.
- **Approuve** la participation financière de la commune au coût TTC de la collecte sur son territoire communal

- **Autorise** le Maire à signer la convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pour la réalisation d'une prestation de service de collecte des pneus agricoles (projet joint en annexe), ainsi que les avenants éventuels à cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

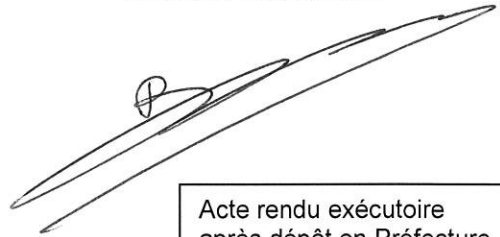
Le secrétaire de séance

Denis SABO



Le Maire,

Bertrand BOUYSSIÉ



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 22 / 02 / 2024
et publié ou notifié
le 23 / 02 / 2024